
Lettre du citoyen Couyaud, procureur de la commune de Bourg (Bec-d'Ambès), relative à son don de deux pièces d'or de 24 livres chacune, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Couyaud, procureur de la commune de Bourg (Bec-d'Ambès), relative à son don de deux pièces d'or de 24 livres chacune, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 574-575;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37914_t1_0574_0000_25;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

à leur faire subir le même sort et à hâter ainsi l'entière destruction de ces hochets que la sainte égalité réprouve et qu'un vrai républicain ne peut revoir sans horreur, ni conserver sans crime.

Résumé.

Nous, maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Pont-Croix, département du Finistère, avons reçu en don pour l'équipement des défenseurs de la liberté, du citoyen Vincent-Marie-Urbain Guillier, juge du tribunal de district en cette ville, un fusil neuf de munition avec sa bayonnette, une chemise et quatre paires de souliers.

Fait en la maison commune à Pont-Croix, 1^{re} décade de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

TESTEVUIDE; TISSIER; LE BLOUCH,
procureur de la commune.

Le citoyen Langlois, capitaine des grenadiers du 10^e bataillon de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et fait l'offre de deux écus de 6 livres.

L'acceptation de l'offrande, la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » sont décrétées (1).

La Société populaire de Montrevel, district de Bourg, invite la Convention nationale à rester à son poste, et demande qu'il lui soit accordé un local pour y tenir ses séances.

Le renvoi au comité d'allégation est décrété (2).

Les jeunes républicains, élèves de l'école primaire d'Exideuil, demandent à la Convention nationale qu'elle leur procure les moyens d'agrandir leurs connaissances dans les sciences et les arts, sans être forcés d'aller au loin en puiser les principes.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

La Société populaire de Chaumont, réduite à tenir ses séances de local en local national, et enfin dans un corps de garde, demande à la Convention de faire cesser cette singulière ambulation. Elle annonce qu'elle a armé et équipé trois cavaliers vigoureux et d'un patriotisme prononcé; ils sont prêts à partir, et seront suivis de deux autres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (4).

Suit un extrait de l'adresse de la Société populaire de Chaumont, d'après le Bulletin de la Convention.

La Société populaire de Chaumont, département d'Oise, observe que si les citoyens de ce

canton n'ont pas eu l'avantage d'avoir donné le mouvement aux escadrons de Jacobins qui vont grossir et électriser notre cavalerie, ils auront celui d'enrichir sur ses sacrifices. « Trois cavaliers vigoureux et d'un patriotisme épuré, dit-elle, sont prêts à partir; ils attendent les ordres du ministre; deux autres vont incessamment les suivre. Que chaque société lance de son sein autant de ces foudres : Cobourg, les rois et le commis pontificalotin, sont pulvérisés en moins d'une décade. »

Cette société, réduite à tenir ses séances dans un corps de garde, sollicite la Convention de faire cesser la situation.

Renvoyé au ministre de la guerre.

Les citoyens Jean et Sébastien Sauthier, de Commune-Affranchie, offrent la liquidation de leurs maîtrises d'orfèvre : ils envoient la lettre qui a été écrite à chacun d'eux, qui annonce cette liquidation, en vertu du décret du 3 janvier 1793.

La Convention, en agréant cette offrande, décrète qu'il en soit fait mention honorable au procès-verbal, l'insertion au « Bulletin » et renvoie les deux lettres au comité de liquidation (1).

Le citoyen Couyand, procureur de la commune de Bourg, district et département du Bec-d'Am-bès, envoie, pour les frais de la guerre, deux pièces d'or de 24 livres chacune.

La Convention agréant cette offrande et en ordonne la mention honorable au procès-verbal et l'insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Couyand (3).

Au citoyen président de la Convention nationale.

« Bourg, le 7 nivôse, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'adresse à la Convention nationale deux pièces d'or de 24 livres chacune, l'une au nom de mon fils unique, qui est au service de la nation depuis le mois de septembre 1791 (vieux style), actuellement aux frontières du Nord; l'autre en mon nom. Cette petite somme provient de l'économie sur le pain que depuis l'époque heureuse du décret qui fixe le prix du meilleur froment à 14 livres les 100 livres pesant nous a réduits à une disette que (*sic*) les ennemis de la patrie et du genre humain ne jouiront pas longtemps, espérant que la sainte Montagne viendra à notre secours et nous procurera, avec l'aide des bons citoyens et vrais républicains, à consolider la République, une et indivisible.

« Mon fils sera privé de la valeur de ce petit don avec plaisir, son amour pour la patrie lui ayant toujours fait manifester le désir de lui offrir ce que je pourrais faire de sacrifices tant pour lui que pour moi.

« J'annonce à la Convention que notre petite

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 221.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 222.

(3) *Ibid.*

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 222.

(5) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 222.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 223.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 11.

commune, quoique pauvre, a reçu des dons pour le service de la République de beaucoup de ses concitoyens, soit en chevaux, manteaux, chemises, bas, charpie, assignats, boucles d'argent, galons en or, etc., et que ces objets ont été déposés, partie à la municipalité qui en a fait la remise à l'administration du district; on envoie à Bergerac, pour ce qui concerne les chevaux et effets de cavalerie, et l'autre partie à la Société populaire, qui se dispose aussi d'en faire la remise prochaine à l'administration du district.

« En finissant, je me joins à tous les vrais amis de la liberté et de l'égalité, qui félicitent la Convention nationale sur ses travaux, notamment sur le décret du 31 mai (vieux style) et jours suivants, et qui l'invitent à son poste au moins jusqu'à la paix.

« *Le républicain procureur de la commune de Bourg, département et district du Bee-d'Embrès (sic).*

COYAUD.

Remis au directeur de la poste de Bourg, les deux pièces de 24 livres en or, que vous recevrez à Paris.

Les citoyens Lacoste et Baudot, représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin, annoncent les nouveaux succès remportés sous leurs yeux par les troupes de la République, qui ont enlevé le poste important de Guersmersheim, qui couvre Landau : les ennemis, en fuyant de Leimertzheim, y ont laissé 800.000 rations de fourrage.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit la lettre de Lacoste et Baudot (2).

Jean-Baptiste Lacoste et Baudot, représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin à la Convention nationale.

« Germersheim, le 9 nivôse, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Les succès des armées de la Moselle et du Rhin, chers collègues, sont étonnants, et leur marche des plus rapides; elles se sont emparées hier matin du poste important de Germersheim, qui couvre Landau, assure la conservation des lignes de la Queiche et ouvre la porte du Palatinat, ainsi nos intrépidés défenseurs sont-ils dans ce moment à une lieue de Spire, et on nous assure que les troupes légères y sont entrées.

« On nous a aussi appris que les Prussiens et les Autrichiens, en se séparant, se sont fait leurs adieux à la sortie de la petite ville de Bergzabern à coups de sabres et de fusils; les premiers se sont retirés sur Neustadt et Mayence, les autres ont repassé le Rhin sur trois différents ponts qu'ils avaient eu la bonne précaution d'y faire

construire. Il était temps, car s'ils n'eussent point fui à toutes jambes pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, ils étaient tous exterminés. Les routes sont couvertes de prisonniers et de déserteurs. La courageuse persévérance des armées qui ont délivré Landau, et de la garnison qui l'a conservée, doit leur mériter les mêmes honneurs que l'armée qui a fait le siège de Toulon. Nous croyons que c'est participer à vos intentions que de le demander expressément.

« La bataille du Geisberg a prouvé aux ennemis qu'ils n'ont que leur destruction totale à attendre des défenseurs de la République. Pendant plus de quatre lieues de pas de charge, sous un feu terrible et continu, pas un soldat n'a sorti des rangs, et l'on voyait les traîneurs courir à toutes jambes pour aller partager la gloire de leurs braves frères; aussi la victoire fut-elle complète et a assuré le triomphe de la République.

« L'ennemi nous a laissé des magasins considérables à Lauterbourg et particulièrement un magasin à poudre auquel il avait mis une mèche qu'il a allumée avant d'être sorti de la place : on est parvenu à l'éteindre au moment où elle allait faire sauter la ville et toute la partie de notre armée qui l'occupait.

« Les Autrichiens ont mis le feu à plusieurs de leurs magasins dans leur fuite. Ils nous ont cependant laissé beaucoup de fusils à Germersheim, de l'avoine, des légumes, des farines, des grains, indépendamment de 800.000 rations de fourrages à Leimertzheim, et 30.000 couvertures. Nous partons demain pour nous rendre à Spire.

« Salut et fraternité.

« M.-A. BAUDOT; J.-B. LACOSTE (1). »

Nous croyons devoir insérer à cette place la lettre de Baudot et Lacoste qui existe aux Archives nationales et qui annonce la prise de Landau (2).

Baudot et Lacoste, représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, à leurs collègues membres du comité de Salut public de la Convention nationale.

« A Guernersheim, le 10 nivôse, l'an II de la République française.

« Nous sommes entrés à Landau, citoyens collègues, avec Saint-Just et Lebas; nos démarches différentes, faute de communication, étaient toutes rapprochées par le bien public, il a eu lieu selon vos desirs et les nôtres, ainsi tout est fini.

« Il y a eu, pendant le blocus de Landau, beaucoup de manœuvres pour faire capituler la garnison; les dépositaires de l'autorité dans ce temps-là s'accusaient réciproquement, nous enverrons tous les prévenus à la Convention natio-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 223.

(2) *Archives du ministère de la guerre : Armée de la Moselle. Bulletin de la Convention*, séance du 3^e jour de la 2^e décade du 4^e mois de l'an II (jeudi 2 janvier 1794). *Moniteur universel* [n^o 104 du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794), p. 420, col. 1]. Anlard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 756.

(1) D'après le *Moniteur universel*, la salle retentit d'applaudissements et d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n^o 470, p. 193), c'est Couthon qui donna lecture de la lettre de Baudot et Lacoste.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 4. La minute de cette lettre porte en marge la note suivante : « Renvoyé au comité de Salut public. COUTHON, Président. »